

Rapport de l'ordonnateur Budget 2021

1

COLLÈGE BLAISE PASCAL – ARGENTONNAY (79150)

LE 19 NOVEMBRE 2020

Principes du budget

2

- **Annualité** : Il est établi par année civile
- **Unité** : Il n'existe qu'un seul budget pour l'établissement
- **Universalité** : Tout doit être inclus, dépenses et recettes
- **Spécialité** : Les crédits sont ventilés par service
- **Sincérité** : Le prévisionnel doit refléter au plus juste la réalité
- **Equilibre** : Le budget doit être équilibré pour le fonctionnement

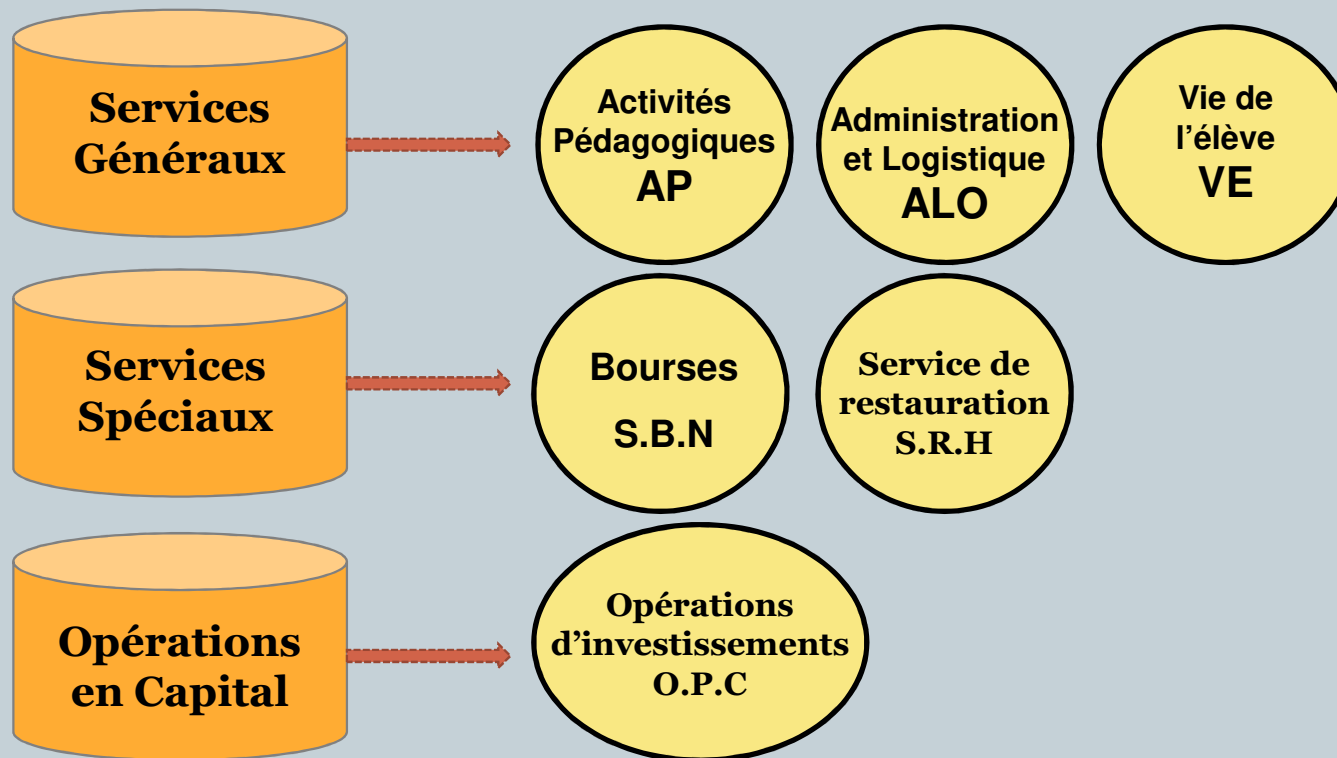
Organisation du budget

3

- Il est organisé depuis 2013 en 6 services :
 - AP : Activités pédagogiques
 - ALO : Administration et Logistique
 - VE : Vie de l'élève
 - SRH : Service de restauration et hébergement
 - SBN : Bourses nationales
 - OPC : Opérations en Capital (Investissements)

Cadre budgétaire : sections et services

4



Les principales ressources du budget

5

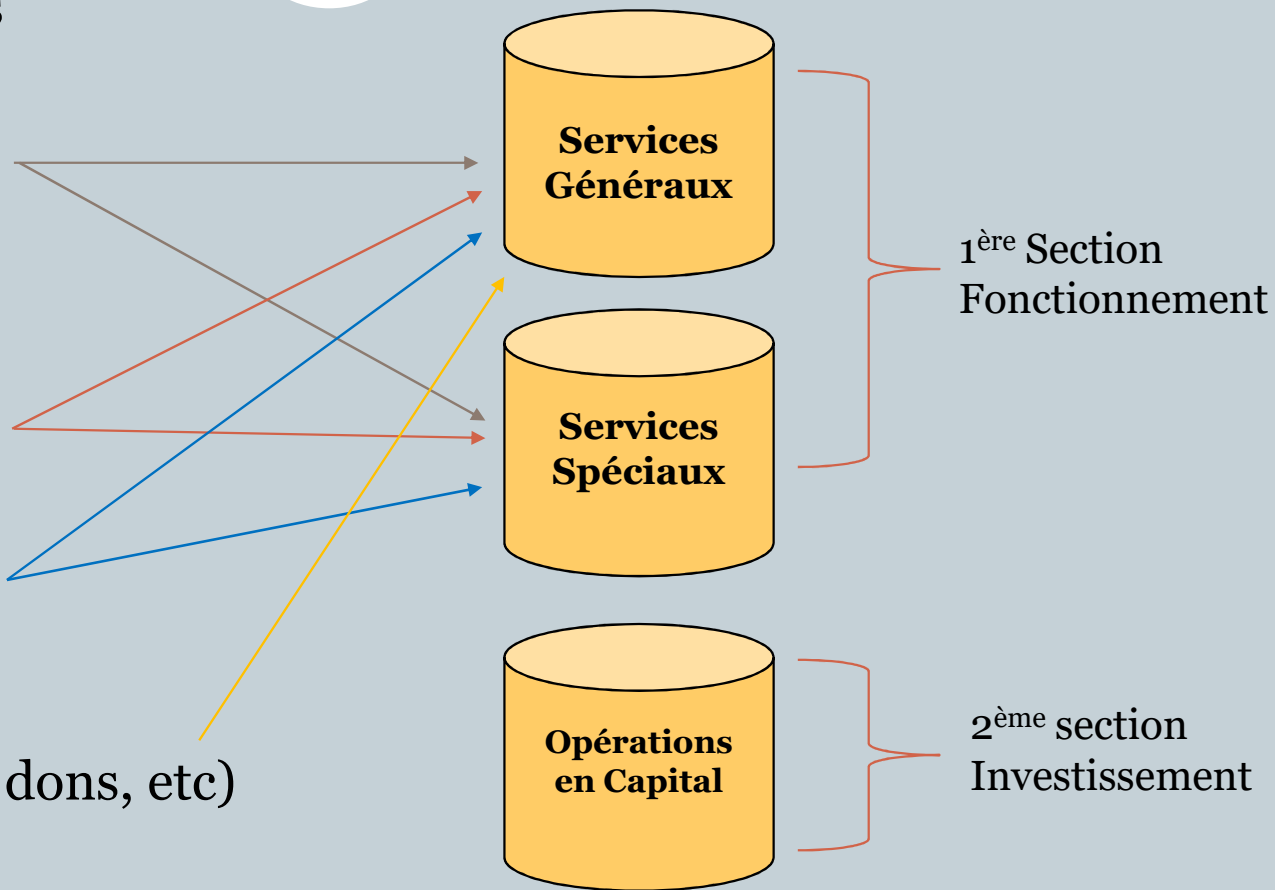
- Subventions



- Les familles



- Autres
(Associations, dons, etc)



Le Budget

6

- C'est une prévision en dépenses et en recettes
- Il peut être révisé en cours d'année par des D.B.M. (Décision Budgétaire modificative) :
 - NIVEAU 1 & 2 : POUR INFORMATIONS
 - NIVEAU 3 : SOUMIS AU VOTE
- En dépenses, le budget est un maximum à ne pas dépasser
- Le vote du conseil d'administration porte sur la répartition de la D.G.F entre les **Services**, le détail étant présenté pour informations
- A noter que le budget du collège ne représente qu'une partie de la dépense publique : l'Etat finance pour 1 409 424,37 € (chiffres 2019) et la collectivité pour 139 646 € (chiffres 2019) de salaires.

Le Budget

7

- Détails masse salariale de l'état :

Répartition de la masse salariale			
Employeur	Fonctions	ETPT (4)	Masse salariale (5)
EPLE	Fonctions éducatives (1)	3,65	100 543,16 €
	<i>dont 1er degré (6)</i>	0	0,00 €
Etat (2)	Fonctions enseignement / formation	16,55	1 033 721,91 €
	<i>dont suppléance</i>	0,07	759,94 €
	<i>dont TZR disponibles (3)</i>	0,02	1 187,01 €
	Fonctions éducation, santé, social	1,13	59 732,58 €
	Fonctions de direction et d'administration	3,00	215 426,71 €
	<i>dont suppléance</i>		0,00 €
	Total Etat		20,68
Total général		24,32	1 409 424,37 €

La dotation de fonctionnement

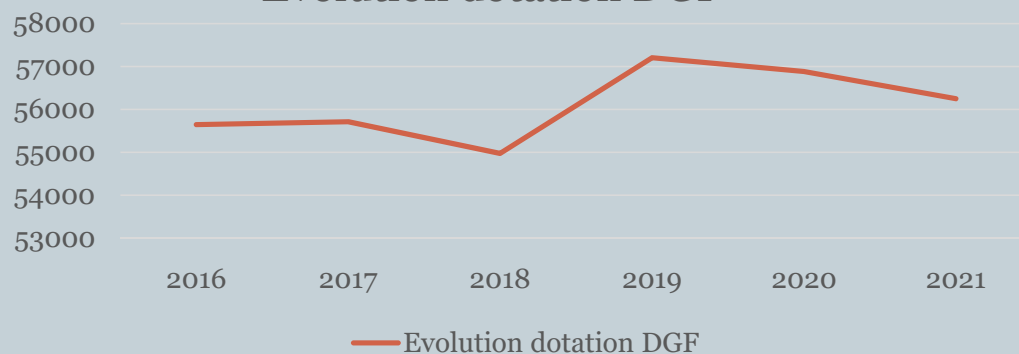
8

- La D.G.F (Dotation global de fonctionnement) représente la principale ressource de l'établissement. Elle provient du Conseil départemental des Deux-Sèvres et sa répartition budgétaire respecte les préconisations de ce dernier.

2016	2017	2018	2019	2020	2021
55 644 €	55 712 €	54 975 €	57 205 €	56 888 €	56 251 €

- 637 €

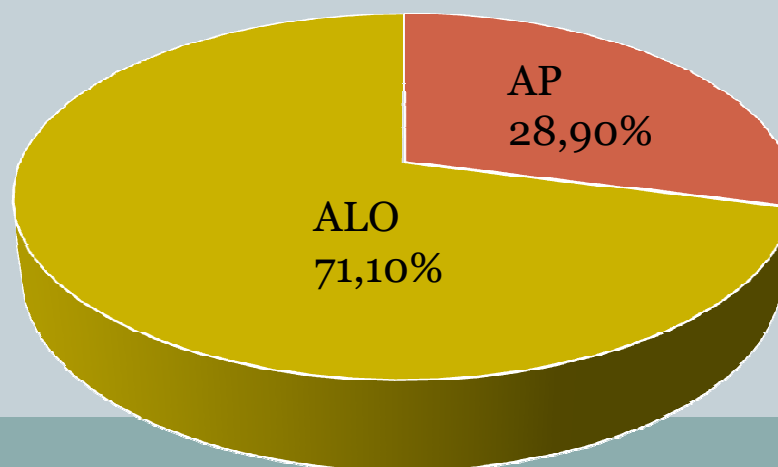
Evolution dotation DGF



Proposition de répartition de la D.G.F 2021

9

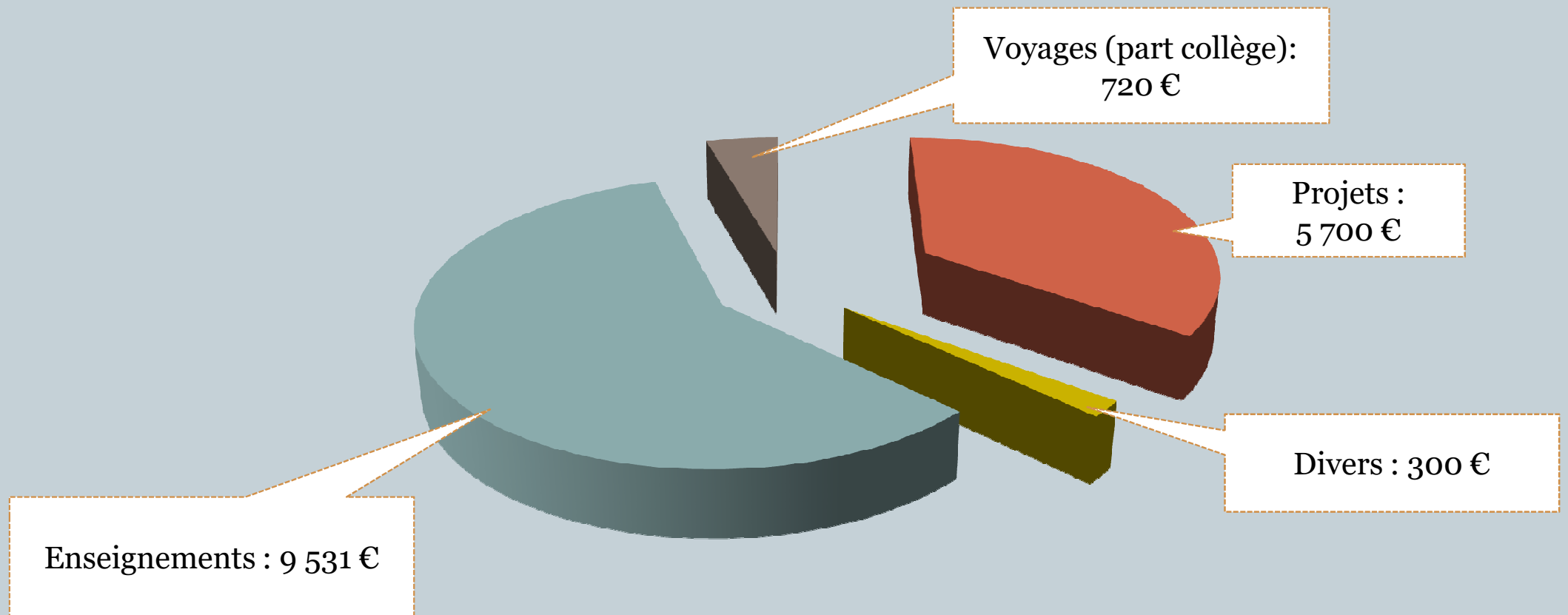
2019	2020	2021
AP : 18 905 € (33,04%)	AP : 17 603 € (30,94%)	AP : 16 251 € (28,90%)
ALO : 37 850 € (66,16%)	ALO : 38 835 € (68,26%)	ALO : 40 000 € (71,10%)
VE : 450 € (0,8%)	VE : 450 € (0,8%)	-



Proposition de répartition de la D.G.F 2021

Zoom sur le service AP

10



Analyse du budget

11

- **Principes d'élaborations du budget 2021 :**

- La nécessité de prendre en compte les dépenses liées à la lutte contre la Covid-19
- Le souci d'évaluer au mieux les dépenses en tenant compte de la situation des dépenses engagées et des recettes de l'exercice en cours ainsi que de l'exercice 2019 étant donné la particularité de l'année 2020. (confinement n°1 + impossibilité de réaliser des sorties scolaires)
- La maintien d'un budget pour la réalisation de projets pédagogiques
- La prise en compte des nouvelles zones à chauffer (ancienne loge et grande salle de réunion)

Analyse du budget : Section de fonctionnement

12

- **Service général : Activités pédagogiques**

Les dépenses et recettes prévisionnelles de ce service sont estimées à 33 276,33 €.

Ce service est donc présenté en équilibre.

On notera que le montant alloué de la DGF à ce service serait en diminution de 1 352 € par rapport à 2020.

Un nouveau domaine « Divers » intègre notamment les activités oCESC (150 €) et oCVC (150 €), répartissant ainsi la DGF sur 2 services (au lieu de 3 en 2020) pour une meilleure lisibilité.

Le domaine « Enseignements » est diminué de 3 516,74 € tandis que le domaine « projets » est augmenté de 4 704,67 € afin de donner la priorité aux projets pédagogiques en 2021.

Le domaine « Voyages » intègre un projet « Médiéval 5èmes » qui se déroulerait durant le 1^{er} semestre 2021. Ce projet nécessite de mobiliser la DGF pour 720 € sur 8 880 € pour la part collègue*. Le financement se fera par les recettes des familles et éventuellement un don du F.S.E.

*A noter que l'établissement possède un avoir auprès d'un prestataire pour une prestation payée mais non réalisée. Il est donc possible que l'exécution budgétaire 2021 fasse apparaître un excédent en recettes liée à la non-exécution de la dépense sur le budget 2021.

La D.G.F représente 50,03% des recettes de ce service. Les subventions de l'état représentent 15,74% et celle du département 9,10%. Les familles et le FSE contribuent pour 25,13% dans l'hypothèse du voyage.

Analyse du budget : Section de fonctionnement

13

- **Service général : Administration et logistique**

Les dépenses prévisionnelles de ce service sont estimées à 43 062,04 €.

Les recettes prévisionnelles de ce service sont estimées à 41 495,51 €.

Ce service est en déséquilibre budgétaire lié à l'amortissement budgétaire des biens dans l'inventaire. Montant du déséquilibre : - 1 566,53 €

Le montant alloué de la DGF serait en augmentation de 1 165 €. Cette augmentation servira à financer une partie des coûts liés à la lutte contre la Covid-19. (solution hydro-alcoolique, désinfectant, lingettes,...)

Le domaine « Viabilisation » totalisera des charges estimées à 22 500€, soit 56,25% de la DGF affectée à ALO. Ces charges représentent 52,25% des dépenses du service.

Analyse du budget : Section de fonctionnement

14

- **Service général : Vie de l'élève**

Ce service comporte 2 activités : l'aide aux familles du département (CD79) et le fonds social collégien (Etat - Rectorat).

Ce service est équilibré car le montant des dépenses est limité à celui des dotations correspondantes.

Reliquat fonds social pour 2021 : 9 921,66 €

Estimation de l'Aide aux familles du conseil départemental 2021 : 3 125 €

Total : 13 046,66 €

Pour 2021, pas d'affectation de la DGF sur ce service (450 € en 2020). L'activité oCESC (Action à la santé et à la citoyenneté) est transférée en AP et l'activité oINF (infirmierie) en ALO.

Analyse du budget : Section de fonctionnement

15

- **Service spécial : Service de restauration et d'hébergement (S.R.H)**

Depuis le 01 janvier 2014, le Conseil départemental a mis en place une tarification de la restauration au quotient familial, basée sur 8 tranches. (de 1,35 € à 4,50 € le repas)

Pour l'exercice 2021, le calcul du budget du service de restauration s'effectuera sur la base du tarif de la tranche n°4 soit 2,85€ le repas. (*méthode de calcul imposée par le département*)

Les recettes ont été estimées sur la base de 230 DP et 139 jours de fonctionnement.

Les recettes prévisionnelles des convives sont estimées à 91 114,50 € (DP) et 12 808,64 € (Commensaux + Externes) pour l'année civile 2021.

Le montant du crédit nourriture est estimé à 60 775,41 €.

Le coût des denrées alimentaires par jour de fonctionnement toutes charges déduites (22,5% RAR, 1,5% FCSH et 18% de charges communes) ne devra pas excéder 437,23 €/jour, soit un maximum de 1,75 € par plateau. (sur une base de 250 repas)

Les charges communes sont estimées à hauteur de 18% des recettes soit 18 706,17 €.

(dont 9 353,09 € pour la viabilisation soit environ 50%)

En ce qui concerne la participation à la régulation liée au quotient familial, elle serait financée in fine par la réalisation des recettes du 1^{er} trimestre 2021-2022 (D.B.M 22) le cas échéant. En 2019, le collège percevait 1 269,34 € au titre de la régulation. Au titre du 1^{er} trimestre de l'année civile 2020, le collège a perçu 235,69 €.

Le département incite les collèges à acheter localement par l'attribution de 0,10 €/repas à partir de 40% d'achats chez des fournisseurs et producteurs locaux. Il est budgétisé la somme de 2 000 € (2DAPP) en dépenses et en recettes.

Analyse du budget : Section de fonctionnement

16

- **Service spécial : Bourses nationales**

Ce service spécial est imposé par l'état et sert uniquement à la gestion des bourses nationales.

L'estimation pour l'année 2021 est de 17 000 € en dépenses et en recettes.

L'estimation a été effectuée sur la base des dossiers de bourses enregistrés au secrétariat du collège.

➤ 76 élèves boursiers enregistrés

Analyse du budget : Section des opérations en capital

17

- **Service Opération en capital**

Ouverture d'un domaine « Investissements » et d'une activité :

-oMAT : Matériel pour un montant de 2 000 € en dépense.

Cette ouverture de crédit permettrait un achat urgent à réaliser en matériel suite, par exemple, à une panne.

Ce service est en déséquilibre par nature. (prélèvement sur les fonds de roulement)

FIN DU RAPPORT - BUDGET INITIAL 2021

18

Total des services généraux :

-En dépenses : 89 385,03 €

-En recettes : 87 818,50 €

Déséquilibre de 1 566,53 € correspondant à l'amortissement budgétaire des biens dans l'inventaire.

Total des services spéciaux :

-En dépenses et en recettes : 123 423,14 €

Total section des opérations en capital :

- En dépenses : 2 000 €